

## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 4 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

#### **Date de la convocation**

Le 29 mars 2014

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme HOLWECK, M. HESS, Mme BARTHELEMY, M. PERISSE, Mme MAZZUCOTELLI, MM. GRBIC, HORNBECK, Mme NOEL, MM. CIAPPELLONI, CHUARD, Mme MAUCOTEL, M. CHARPENTIER, Mme ISSELÉ, M. FOURNIER, Mme WAZULEZUCK, Mme ROUGEAUX, Mme MARCHESI, M. HOUSSAY, Mme IRSLINGER, Mme JACCONI et M. FONTAINE.

#### **Date d'affichage**

Le 7 avril 2014

#### **Transmis à la Préfecture**

Le 7 avril 2014

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **DCM N° 2014-03-01 – 5.2 – Constitution des commissions communales**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de constituer les commissions suivantes et de procéder à l'élection de leurs membres, le Maire étant de droit Président de chacune d'elles. Sont élus à l'unanimité :

##### **1 – Commission travaux**

Filipe PINHO, Alain KREMER, Marie-Françoise HOLWECK, Serge PERISSE, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Jean-Luc CHUARD, Géraldine ROUGEAUX, Claude CIAPPELLONI, Christian HORNBECK.

##### **2 – Commission environnement**

Filipe PINHO, Serge PERISSE, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Milos GRBIC, Patrick CHARPENTIER, Claude CIAPPELLONI, Christian HORNBECK, Frantz FOURNIER, Pascale JACCONI, David FONTAINE.

### 3 – Commission finances

Filipe PINHO, Alain KREMER, Marie-Françoise HOLWECK, Francis HESS, Christiane BARTHELEMY, Serge PERISSE, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Jean-Luc CHUARD, Géraldine ROUGEAUX, Milos GRBIC, Martine MAUCOTEL, David FONTAINE.

### 4 – Commission urbanisme

Filipe PINHO, Alain KREMER, Marie-Françoise HOLWECK, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Catherine NOEL, Claude CIAPPELLONI, Martine MAUCOTEL, Frantz FOURNIER, Florence WAZYLEZUCK.

### 5 – Commission Enfance/Jeunesse/Scolarité

Filipe PINHO, Marie-Françoise HOLWECK, Géraldine ROUGEAUX, Catherine NOEL, Stéphanie IRSLINGER, Nathalie MARCHESI, Florence WAZYLEZUCK, David FONTAINE

### 6 – Commission vie sociale et solidarité

Filipe PINHO, Marie-Françoise HOLWECK, Francis HESS, Christiane BARTHELEMY, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Catherine NOEL, Nathalie ISSELÉ, Jérémy HOUSSAY, Nathalie MARCHESI, Pascale JACCONI.

### 7 – Commission citoyenneté

Filipe PINHO, Marie-Françoise HOLWECK, Francis HESS, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Jean-Luc CHUARD, Patrick CHARPENTIER, Martine MAUCOTEL, Florence WAZYLEZUCK, Pascale JACCONI, David FONTAINE.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de créer deux groupes de travail : le comité de suivi de la petite enfance chargé notamment de l'attribution des places en crèche qui comprendra 3 membres Alain KREMER, Géraldine ROUGEAUX et Jérémy HOUSSAY et le groupe de travail communication qui comprendra 5 membres Marie-Françoise HOLWECK, Francis HESS, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Jean-Luc CHUARD, Nathalie ISSELÉ.

### **DCM N° 2014-03-02 – 5.2 - Commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, le Maire étant Président de droit.

Liste Filipe PINHO

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants	:	23
Bulletins blancs ou nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	23
Majorité absolue	:	12

La liste Filipe PINHO ayant obtenu 23 voix, ont été déclarés :

Membres titulaires :

M. Alain KREMER  
M. Serge PERISSE  
M. Milos GRBIC

Membres suppléants :

M. Jean-Luc CHUARD  
M. Anne-Marie MAZZUCOTELLI  
M. Christian HORNBECK

Par ailleurs, Francis HESS est nommé remplaçant du Maire, président en cas d'empêchement de ce dernier.

**DCM N° 2014-03-03 – 5.3 – Composition du conseil d'administration du CCAS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS est composé de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de représentants des associations de personnes retraitées et de personnes âgées, de représentants des associations de personnes handicapées et de représentants des associations familiales désignés par l'UDAF, nommés par le Maire, Président du CCAS.

Le Maire demande alors au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS qui doit comprendre, en nombre égal, au maximum huit élus du conseil municipal et huit membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu le décret N° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment ses articles 7 à 10.

Après en avoir délibéré,

**FIXE** à l'unanimité le nombre des membres du Conseil Municipal du CCAS à 4 membres élus du Conseil Municipal en son sein et 4 membres nommés par le Maire, non membres du Conseil Municipal,.

**PROCEDE** à l'élection des membres du Conseil Municipal,

Sont déclarés élus, à l'unanimité,

Marie-Françoise HOLWECK, Christiane BARTHELEMY, Nathalie ISSELÉ, Stéphanie IRSLINGER.

**DCM N° 2014-03-04 – 5.3 – Délégués au SIVU d'aménagement urbain CHALIGNY/NEUVES-MAISONS**

Conformément aux statuts du SIVU, chacune des deux communes doit désigner 6 délégués titulaires pour siéger au Syndicat.

Sont déclarés élus :

Filipe PINHO, Alain KREMER, Marie-Françoise HOLWECK, Serge PERISSE, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Claude CIAPPELLONI.

**DCM N° 2014-03-05 – 5.3 – Délégués au CNAS et à la COFOR**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué représentant le collège des élus au CNAS et d'un délégué à la COFOR.

Monsieur Filipe PINHO a été élu représentant le collège des élus auprès du CNAS à l'unanimité, M. Serge PERISSE a été élu délégué titulaire et Christian HORNBECK a été élu délégué suppléant de la commune auprès de la COFOR, à l'unanimité.

**DCM N° 2014-03-06 – 5.6 – Indemnités du Maire, des adjoints et mandats spéciaux**

Le conseil municipal,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2014,

Vu la désignation de trois conseillers municipaux chargés de mandats spéciaux en date du 29 mars 2014,

Vu les articles L. 2130-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune compte 3068 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que l'indemnité mensuelle brute du maire à compter du 29 mars 2014 sera égale à 56,03 % de l'indemnité maximale en vigueur à cette date, soit 916 € (24,09 % de l'IB 1015).

**DECIDE** que l'indemnité mensuelle brute de chacun des six adjoints à compter du 29 mars 2014 sera égale à 50 % de l'indemnité du maire, soit 458 € (12,04 % de l'IB 1015).

**DECIDE** que l'indemnité mensuelle brute du conseiller chargé du mandat spécial relatif au bulletin municipal et de celui chargé de la gestion de la crèche sera égale à 50 % de l'indemnité des adjoints à compter du 29 mars 2014 soit 229 € (6,02 % de l'IB 1015).

**DECIDE** que l'indemnité mensuelle brute du conseiller chargé du mandat spécial de gestion des chantiers et travaux sera égale à 75 % de l'indemnité des adjoints à compter du 29 mars 2014, soit 343,50 € (9,04 % de l'IB 1015),

ces indemnités de conseillers délégués étant comprises dans l'enveloppe maximale susceptible d'être allouée au maire et aux adjoints (4 770,83 €).

**PRECISE** que ces indemnités ne seront revalorisées que sur décision expresse du conseil municipal.

**DCM N° 2014-03-07 – 3.6 – Avenant à la convention d'entretien du verger conservatoire**

Le maire présente au conseil municipal l'avenant à la convention d'entretien du verger conservatoire que la Communauté de Communes Moselle et Madon a établi en raison du remplacement des arbres morts ou dégradés et qui définit le rôle de la commune et celui de la Communauté de Communes Moselle et Madon pour l'entretien du verger.

Il demande au conseil municipal d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier et entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention,

**APPROUVE** l'avenant 1 à la convention pour l'implantation et l'entretien d'un verger conservatoire, annexé à la présente,

**AUTORISE** le maire à le signer.

**DCM N° 2014-03-08 – 1.3 – Entretien espaces verts des écoles maternelles**

Le maire présente au conseil municipal les devis relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles maternelles du Centre et du Val Fleurion.

Il informe le conseil municipal que la prestation porte sur 10 tontes pour l'école maternelle du centre et 8 pour l'école maternelle du Val Fleurion et lui demande de confier cette mission à NEO +.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire et celles de M. PERISSE et pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 voix contre,

**DECIDE** de confier les travaux d'entretien visés ci-dessus à l'entreprise NEO + à NEUVES-MAISONS pour un coût total de 2 462,15 € pour 10 et 8 tontes, 2 tailles de haies, un débroussaillage, un bêchage et un binage pour l'année par école.

**AUTORISE** le Maire à signer la commande correspondante.

**DCM N° 2014-03-09 – 7.3.1 – Réalisation d'emprunt pour assurer le financement de l'extension de l'école maternelle du Val Fleurion.**

Le maire de Chaligny est autorisé par 22 voix pour et 1 voix contre à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 250 000 € dont le remboursement s'effectuera en 20 ans.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3,75 %

Remboursement annuel.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

**DCM N° 2014-03-10 – 7.3.2 – Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités**

Monsieur le maire de la commune de Chaligny est autorisé à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 250 000 €, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an à compter du 7 avril soit jusqu'au 6 avril 2015

Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,70 %

Intérêts : calculés prorata temporis sur le sommes effectivement utilisées sur la base : exact/360jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.

Commission : commission d'engagement de 375 € payable à la signature du contrat

Commission de non utilisation : 0,25 % calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières au contrat.

### **DCM N° 2014-03-11 – 7.1 – Ouverture de crédits**

Le Maire informe le conseil municipal que dans l'attente du vote du budget, il y a lieu d'ouvrir des crédits complémentaires pour le paiement des travaux de l'école maternelle et de Banvoie, les crédits reportés (reste à réaliser 2013) n'étant pas suffisants.

Il propose d'inscrire une somme de 350 000 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'ouvrir au budget 2014 les crédits suivants :

DEPENSES			RECETTES		
2313	Constructions	350 000 €	10222 1641	FCTVA Emprunt en euros	100 000 € 250 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>350 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>350 000 €</b>

**PRECISE** que ces sommes seront reprises au budget principal 2014.

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS</b>	
<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
2014-03-01	5.2 – Constitution des commissions communales
2014-03-02	5.2 – Commission d'appel d'offres
2014-03-03	5.3 – Composition du conseil d'administration du CCAS
2014-03-04	5.3 – Délégués au SIVU d'aménagement urbain CHALIGNY/NEUVES-MAISONS
2014-03-05	5.3 – Délégués au CNAS et à la COFOR
2014-03-06	5.6 – Indemnités du Maire, des Adjointes et mandats spéciaux
2014-03-07	3.6 – Avenant à la convention d'entretien du verger conservatoire
2014-03-08	1.3 – Entretien espaces verts des écoles maternelles
2014-03-09	7.3.1- Réalisation d'emprunt pour assurer le finance de l'extension de l'école maternelle du Val Fleurion
2014-03-10	7.3.2 – Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
2014-03-11	7.1 – Ouverture de crédits

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signature</b>
Filipe PINHO	
Alain KREMER	
Christiane BARTHELEMY	
Francis HESS	
Marie-Françoise HOLWECK	
Serge PERISSE	
Anne-Marie MAZZUCOTELLI	
Milos GRBIC	
Christian HORNBECK	
Catherine NOEL	
Claude CIAPPELLONI	
Jean-Luc CHUARD	
Martine MAUCOTEL	
Patrick CHARPENTIER	
Nathalie ISSELÉ	
Frantz FOURNIER	
Florence WAZYLEZUCK	
Géraldine ROUGEAUX	
Nathalie MARCHESI	
Jérémy HOUSSAY	
Stéfanie IRSLINGER	
Pascale JACCONI	
David FONTAINE	